

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01950 Numéro SIREN : 537 970 956 Nom ou dénomination : A2C

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2022 sous le numéro de dépôt 14678

certifié conforme à l'original

J. BONA



①

BILAN SIMPLIFIÉ

A2C
278, Chemin du Bigourd
84380 MAZAN
Port. 06.11.38.47.33
RCS Arles 537970256

DGFIP N° 2033 A

Désignation de l'entreprise		SAS A2C		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		278 Chemin du bigourd 84380 MAZAN			
SIREN		5 3 7 9 7 0 9 5 6			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		112		Durée de l'exercice précédent * 112	

		Exercice N clos le	
		31/12/2021	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2
			Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012
	Fonds commercial *		
	Autres *	014	016
	Immobilisations corporelles *	028	030
	Immobilisations financières * (1)	070	072
Total I (5)		044	048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052
	Marchandises *	060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066
	Créances (2)		
	Clients et comptes rattachés *	068	070
	Autres * (3)	072	074
	Valeurs mobilières de placement	080	082
	Disponibilités	084	086
	Charges constatées d'avance *	092	094
Total II		096	098
Total général (I + II)		110	112

PASSIF		Exercice N 1	
		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	12000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	1200
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	44217
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	7452
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	64870
Provisions pour risques et charges		Total II	154
DETTES (+)	Emprunts et dettes assimilées	156	57
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4962
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	8368
	Produits constatés d'avance	174	
Total III		176	27868
Total général (I + II + III)		180	92738

RENVIS			
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	1092
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *
			182 3061
			(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *
			184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise SAS A2C

Néant ☐ *

Exercice N clos le

31/12/2021

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires Services * }	215		214	
		217		218	134849
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
	Autres produits			230	14
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232		134863	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	47703
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)	243	1466	244	2127
	Rémunérations du personnel *			250	53500
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	21315
	Dotations aux amortissements *			254	310
	Dotations aux provisions			256	315
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } 262 823 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
	Total des charges d'exploitation (II)	264		126095	
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	270		8767	
	Produits financiers (III) 280				
	Charges financières (V) 294				
	Produits exceptionnels (IV) 290				
	Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 } 300 dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348				
	Impôt sur les bénéfices (VII)			306	1315
	2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)	310		7452	
	B – RÉSULTAT FISCAL	312	7452	314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles *	322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)	324	1315		
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés 247 Ecart de valeurs liquidatives sur OPC 248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes) 986			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 ZFU (44 octies A) 987				
	ZRD (44 terdecies) 127 JEI (44 sexes A) 989				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991 ZRR (44 quidecies) 138				
	ZFANG (44 quaterdecies) 345 Investissements outre-mer 344				
	BUD (44 sexdecies) 992 Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993				
	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	8767	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	8767	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

J9

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies</i> A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS A2C				31122021		Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
ACTIF IMMOBILISÉ								Réévaluation légale *	
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406	
	Autres	410		412		414		416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426	
	Constructions	430		432		434		436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446	
	Installations générales agencements divers	450	1366	452		454		456	1366
	Matériel de transport	460		462		464		466	
	Autres immobilisations corporelles	470	3426	472	3061	474		476	6487
Immobilisations financières		480		482		484		486	
TOTAL		490	4792	492	3061	494		496	7854
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	457	542	227	544		546	684
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	3426	562	82	564		566	3508
TOTAL		570	3883	572	310	574		576	4193
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
						19 % ⑤	15 % ou 12,8 % ⑥	0 % ⑦	
Voir détail en annexe									
TOTAL	578	580	582	584	586	587	588	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	591	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SAS A2C

31122021

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	529 652	315 654	656 844
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	529 682	315 684	686 844

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres im. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives en application du I de l'art. 154 bis dont Madelin	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	25906
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	5030
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	
--	--

1 / 1

SAS A2C

31122021

[illegible]

55

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2033-D
cadre C

Désignation de l'entreprise : SAS A2C

Exercice N clos le : 31122021

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2033-B
Cadre B

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL 330		TOTAL 350	

JK



⑤

**DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE
LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2033-E

Désignation de l'entreprise: **SAS A2C**

Néant

Exercice ouvert le: **0 1 0 1 2 0 2 1** et clos le: **3 1 1 2 2 0 2 1****DÉCLARATION DES EFFECTIFS (Hors CVAE)**

Effectif moyen du personnel :	376	1
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Relacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
-----------------------------	-------------------------------	-----

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la V.A. calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	0
--	-----	---

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ☒ 020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			026
Période de référence	024	160	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

JB

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	2
---	---

(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 1

SIREN 5 3 7 9 7 0 9 5 6

Dénomination de l'entreprise SAS A2C

Adresse (voie) 278 Chemin du bigourd

Code postal 84380 Ville MAZAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	12000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique BORD Nom(s) Joël

Nom marital % de détention 33,33 Nb de parts ou actions 4000

Naissance : Date 12071965 N° Département 84 Commune AVIGNON Pays FR

Adresse : N° 278 Voie Chemin du Bigourd

Code Postal 84380 Commune Mazan Pays

Titre (2) Nom patronymique MERCIER Nom(s) Karine

Nom marital % de détention 33,33 Nb de parts ou actions 4000

Naissance : Date 08011974 N° Département 84 Commune CARPENTRAS Pays FR

Adresse : N° Voie Quartier cougne a Banne

Code Postal 84190 Commune BEAUMES DE VENISE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

FB

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 31 12 2021

SIREN 537970956

Dénomination de l'entreprise SAS A2C

Adresse (voie) 278 Chemin du bigourd

Code postal 84380

Ville MAZAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	12000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique TRICHARD Nom(s) Frédéric
Nom marital % de détention 33,33 Nb de parts ou actions 4000
Naissance : Date 28061975 N° Département 89 Commune Poitiers Pays FR
Adresse : N° 90 Voie Avenue du mistral
Code Postal 84450 Commune ST SATURNIN LES AVIGNON Pays

Titre (2) Nom patronymique Nom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

• Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

JB



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS A2C	
SIRET 5 3 7 9 7 0 9 5 6 0 0 0 1 8	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
278 Chemin du bigourd	
84380 MAZAN	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées	Ingénierie, études techniques
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 0	Bénéfice imposable à 15% 8768	Déficit
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sixies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sixies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC1 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée	X LOOP V4.39.0
Examen de conformité fiscale	

☐ Prestataire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
COREXX AVIGNON LAVARIN 1117 Chemin du lavarin Immeuble MC2 84000 AVIGNON	
Tél: 0490860454	Tél:

CGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 13052022 Lieu: Mazan
	Qualité et nom du signataire: M Bord - Président
	Signature:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

28

31122021

SAS A2C

1 REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

8

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MVLT restant à reporter

OBLIGATION DECLARATIVE DES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Nombre de reçus délivrés
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

JK



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAS A2C
278 chemin du Bigourd
84380 Mazan

537 970 956 RCS Avignon
Document comprenant 2 pages

Date : 29/07/2022
Lieu : 278 chemin du bigourd 84380 Mazan

Présents :

Président de séance : Bord Joël, président de la SAS.

Présents : Trichard Frédéric, Bord Joël, Mercier Karine, personnes physiques détenant le capital.

Absents :

Aucun

En date du 29/07/2022 à 14h30 au siège social de la société, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire et ont pris les décisions relatives aux :

- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2021
- la rémunération

1°) Affectation des résultats :

Les participants à l'assemblée ont pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos du 31/12/2021, approuvent les comptes annuels de cet exercice.

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 7 452€ **de la façon suivante** :

- Réserve légale : Déjà constituée à hauteur de 10% du capital social
- Report à nouveau : 7 452€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



2°) Rémunération :

Le président de la SAS A2C sera rémunéré pour l'année 2021 à hauteur d'un montant brut de 58 000€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BORD Joël
Président et associé

TRICHARD Frédéric
Associé

MERCIER Karine
Associée